



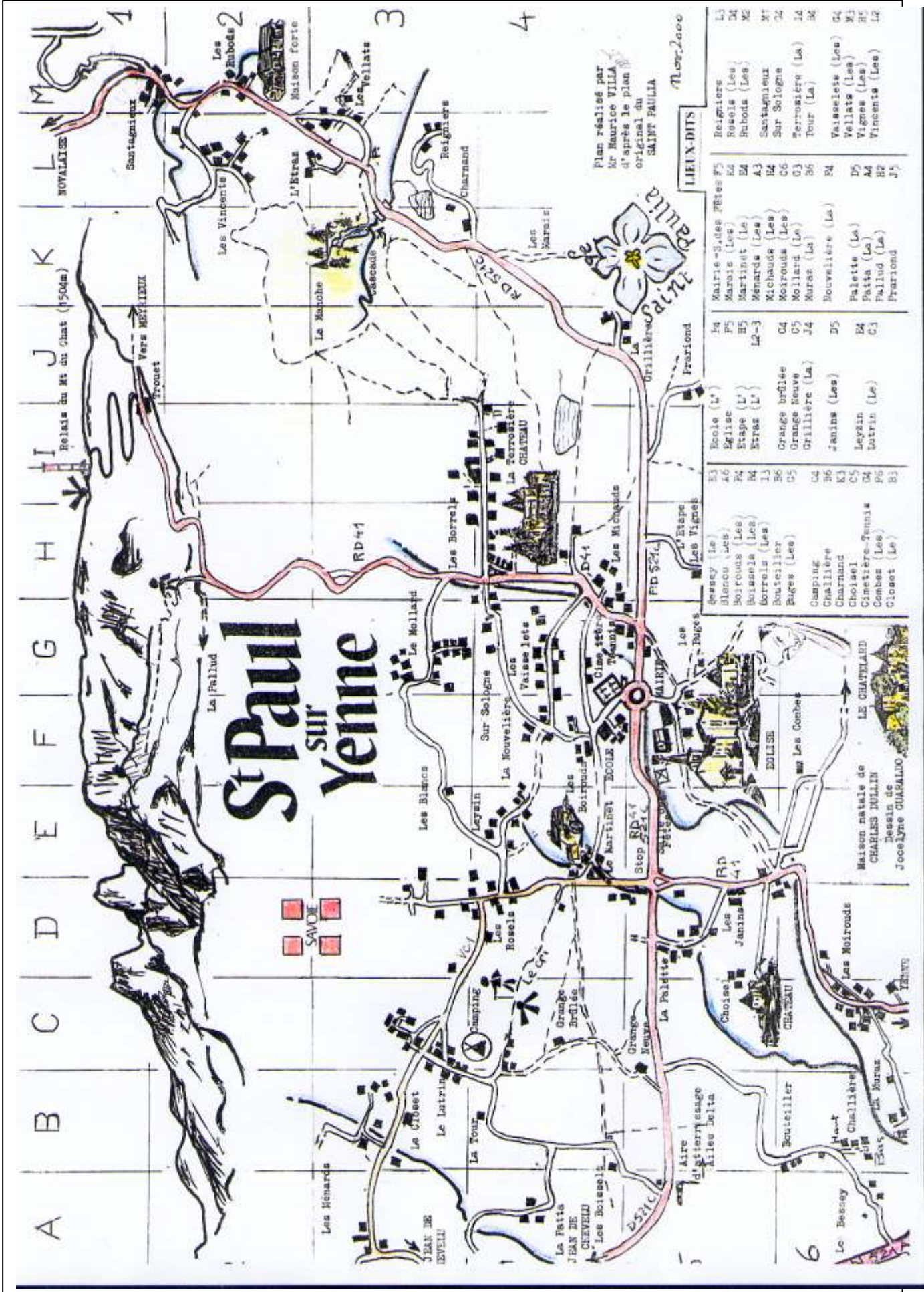
Photo C. Laporte 2010

Bulletin de l'année 2010

Commune de
Saint Paul sur Yenne

Sommaire :

Editorial du Maire	p. 2
Vie Municipale	p. 3 / 4
Les travaux du Conseil	p. 5 à 8
Le budget	p. 9 / 10
Architecture et urbanisme	p. 11
Démarches administratives	p. 12 à 14
Cadre de vie	p. 15 / 16
Infos citoyennes	p. 17 / 18
Ecole et enfance	p. 19 à 21
Vie pratique	p. 22 à 24
Vie associative	p. 25 à 30
Vivre à Saint Paul	p. 31 / 32
Les chemins de la mémoire	p. 33
Carnet de Saint Paul	p. 34
Autrefois à Saint Paul	p. 35 / 36
Vie économique	p. 37 / 38
Numéros d'urgence	p. 39



S^t Paul sur Yenne

Plan réalisé par
M^r Maurice VILLA
d'après le plan
original du
SAINT PAULLA

N. Ver. 2,000

LIEUX-DITS

1a	Wairie-S. des Pêtes	F5
1b	Mairie (Les)	F5
1c	Marais (Les)	E2
1d	Martinot (Le)	E4
1e	Boboda (Les)	M2
1f	Yénarde (Les)	A3
1g	Santaugnoux	M1
1h	Sur Solagne	M4
1i	Michaude (Les)	C6
1j	Mollard (Le)	O3
1k	Muras (La)	B6
1l	Tour (La)	B6
1m	Souvellière (La)	F4
1n	Vaiselets (Les)	O4
1o	Vellats (Les)	M3
1p	Vignes (Les)	HC
1q	Vincents (Les)	HC
1r	Prariond	J5
2a	Grillière (La)	J4
2b	Orange Neuve	O5
2c	Orange brûlée	O4
2d	Janins (Les)	D5
2e	Leyzin	E4
2f	Latrin (Le)	C3
2g	Comber (Les)	P6
2h	Clozet (Le)	B3
2i	Cimetière-Femina	O4
2j	Choisel	K3
2k	Chaillière	C5
2l	Châllière	C3
2m	Camping	O4
2n	Bages (Les)	O5
2o	Bouteiller	B6
2p	Borreils (Les)	M3
2q	Boussolla (Les)	B4
2r	Boironous (Les)	F4
2s	Blancs (Les)	A6
2t	Blancs (Le)	E3
2u	Les Vignés	L2-3
2v	Les Dapes	F5
2w	Grillière (La)	F4
2x	Grillière (La)	F5
2y	Grillière (La)	F5
2z	Grillière (La)	F5
3a	Le Mollard	D44
3b	Le Martinet	D44
3c	Le Bourrel	D44
3d	Le Mollard	D44
3e	Le Mollard	D44
3f	Le Mollard	D44
3g	Le Mollard	D44
3h	Le Mollard	D44
3i	Le Mollard	D44
3j	Le Mollard	D44
3k	Le Mollard	D44
3l	Le Mollard	D44
3m	Le Mollard	D44
3n	Le Mollard	D44
3o	Le Mollard	D44
3p	Le Mollard	D44
3q	Le Mollard	D44
3r	Le Mollard	D44
3s	Le Mollard	D44
3t	Le Mollard	D44
3u	Le Mollard	D44
3v	Le Mollard	D44
3w	Le Mollard	D44
3x	Le Mollard	D44
3y	Le Mollard	D44
3z	Le Mollard	D44



Maison natale de
CHARLES DULLIN
Dessin de
Jocelyne GUERLINO

Editorial du Maire

L'année 2010 qui vient de s'écouler fut encore une année riche en réalisations pour notre commune et votre conseil municipal. Chacun des membres participe aux différentes actions, dans la mesure de son temps et de ses possibilités, pour rendre notre commune plus agréable à vivre.

L'extension de l'école primaire a été achevée dans le respect du planning prévu, nous avons également réalisé certains travaux par nous-mêmes, aidés de bénévoles par souci d'économies.

Le columbarium a été installé, il va bientôt être agrémenté de plantes par l'employée communale.

Le curage de fossés a été entrepris cette année grâce à la bonne volonté de membres du conseil.

Nous avons procédé à l'acquisition du terrain situé à proximité de la Mairie afin d'y installer une aire de jeux pour tous petits.

Cette année a vu également la création du site Internet de la commune, n'hésitez pas à vous connecter pour connaître nos projets et réalisations en temps réel à l'adresse suivante :

www.stpaulsuryenne.fr

L'équipe a également beaucoup travaillé sur le projet aménagement du centre, de nombreuses réunions de travail mobilisant des membres du conseil se sont déroulées avec l'aménageur, la Savoisiennne, leur architecte, l'architecte conseil, le directeur de l'établissement public foncier local, mais aussi avec les techniciens des services de l'Etat et du Conseil général qui nous accompagnent et nous conseillent.

Et pour 2011 quels projets et quelles perspectives nous attendent ?

Nous devrions cette année :

- pouvoir installer l'aire de jeux pour tous petits sur le terrain proche de la Mairie
- faire réaliser l'évacuation des eaux pluviales et mener la réflexion sur le chauffage de l'église
- poursuivre le projet aménagement du centre, avec dépôt du permis de construire pour la première tranche.

Merci aux élus qui, à mes côtés, s'investissent pour apporter leurs réflexions et leurs compétences dans chacun des projets.

Notre commune ne serait pas ce qu'elle est sans l'investissement de l'ensemble du personnel communal, qui assure chaque jour un travail de qualité ! Elles ont toute ma confiance.

Bravo aux bénévoles des associations qui, au cours de l'année, se sont mobilisées pour animer la commune, organiser des manifestations que nous apprécions car il est bon de se retrouver: les amis de l'école, Lire et faire lire, les chasseurs, le Saint Paulia - l'équipe fait d'ailleurs savoir qu'elle accueille volontiers de nouveaux membres et bien d'autres encore. Une mention particulière aux bénévoles du Comité des fêtes dont la fête des fours a connu un joli succès.

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître de vos voisins et des membres du conseil proches de chez vous.

Ayons aussi une pensée pour les familles de ceux qui nous ont quitté au cours de l'année 2010.

Au moment où je rédige, il est encore temps pour moi de vous souhaiter une bonne année, une très bonne santé à chacun d'entre vous, aux membres de votre famille, réussite dans vos projets avec beaucoup de petits bonheurs à partager.

Anita BOISHARDY.

La vie municipale

Le conseil municipal se réunit en séance publique le 3^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie, L'ordre du jour et les comptes rendus sont consultables sur les panneaux d'affichage devant la mairie et sur le site internet :

<http://www.stpaulsuryenne.fr>

Lors de chaque conseil municipal, nous abordons en premier lieu les comptes rendus des différentes commissions : communauté de communes puis commune de St Paul. Viennent ensuite les prises de décision et pour finir les questions diverses.

La communauté de communes de Yenne

Voici les principaux sujets de la communauté de commune abordés lors des conseils municipaux :

- Création d'une commission : « démarche économique » dont l'objectif est d'engager une réflexion sur l'évolution professionnelle du canton. Quatre groupes de travail concernant l'artisanat, l'industrie, le commerce et les services ont été créés. La commune est représentée dans chaque groupe.
- Filière Bois : Une étude des ressources fait apparaître que la quantité exploitable est deux fois supérieure à la consommation. Par « consommation » nous entendons : les chaudières bois installées et celles en prévision. Une seconde étude est lancée pour la plateforme bois (station de séchage du bois).
- Défense incendie : La réflexion porte sur l'ensemble de la communauté. Le sous dimensionnement de certaines conduites d'eaux limite aujourd'hui par endroit les possibilités de nouvelles constructions.
- Scolaire, périscolaire et petite enfance : évolution de la halte-garderie, mise à jour des coûts du transport, etc.
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : Il permet d'apporter une vision globale, au niveau de l'avant pays savoyard, sur le long terme (au-delà des mandats électoraux) en conciliant les deux critères : évolution de la population et emprise agricole.

- Commission déchet : Ce sujet fait l'objet d'un chapitre dédié dans ce bulletin.
- Pôle d'excellence rural : La communauté de communes de Yenne a décidé de répondre à un appel à projets dans le domaine social. C'est l'éventualité d'un financement supplémentaire pour la création d'un pôle social.

Notre commune

Les commissions du conseil se réunissent régulièrement. Elles rendent compte ensuite de leurs travaux en conseil pour les prises de décisions.

La voirie :

La commission voirie établit un diagnostic de l'état des voies communales (enrobés, fossés à curer, grilles des eaux pluviales...) et fixe les priorités.

La limite des travaux engagés dépend des subventions qui nous sont accordées (45%).

Pour 2011, les secteurs prioritaires seront vraisemblablement les Lutrins et les Ménards.

Achat d'une étrave pour le déneigement : L'étrave a été changée, elle datait du début des années 80.

Les ressources humaines:

L'équipe a été complétée par Martine NOIRAY à mi-temps. Elle intervient à l'école pour la cantine et le ménage.

Les finances :

Comme chaque année une page est dédiée à ce poste

Le mini contrat de développement:

La commune bénéficie d'un mini contrat qui est une aide financière du Conseil Général sur un ensemble de projets que la commune veut réaliser sur plusieurs années en bénéficiant d'un taux majoré de subvention (environ 60%): aménagement du centre, création d'une aire de jeux, aménagement des espaces publics, cheminement piétons et stationnement au centre du village, réhabilitation de l'église (chauffage, eaux pluviales) et de la cure.

L'aménagement du centre :

Vous trouverez dans ce bulletin un article sur ce grand projet

La communication :

En plus des brèves et du bulletin, l'équipe a créé un site internet pour la commune de St Paul à l'adresse <http://www.stpaulsuryenne.fr>.

Le cimetière :

Afin de limiter les caveaux à l'abandon, il a été décidé de supprimer les concessions cinquantenaires. Et une nouveauté : l'installation du columbarium.

La salle des fêtes :

Le service départemental d'incendie et de secours a effectué la visite de sécurité réglementaire, qui a lieu tous les 5 ans, et a donné, le 2 juillet dernier, un avis favorable.

Le règlement a évolué pour être en conformité avec la loi.

Le conseil valide le règlement intérieur de la salle des fêtes. Il devra être signé par les personnes qui loueront les locaux.

L'accueil périscolaire

L'animatrice Anne GEOFFRAY accueille les enfants à la garderie périscolaire :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 20
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Depuis 2007, la Communauté de Communes de Yenne gère l'organisation du secteur périscolaire. Informations : ☎ le 04 79 36 90 76, Madame Christelle LAMAURY, directrice.

Les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2010 dépendent du quotient familial et vont de 0,55 € à 0,65 € la demi-heure.

Pour les familles ayant des enfants scolarisés à St Jean de Chevelu et à St Paul sur Yenne, il est accordé un ¼ d'heure gratuit de garderie à l'école de Saint Paul de 11 h 30 à 11 h 45 et de 16 h 30 à 16 h 45, le temps pour les parents de faire le trajet entre les deux écoles.

La restauration scolaire

Les inscriptions à la restauration scolaire se font auprès d'Isabelle GUSMERINI, chargée de la commande des repas et de l'entretien des bâtiments communaux.

Tarif du repas année scolaire 2010/2011 : 4 Euros

Les parents doivent inscrire leurs enfants avant le mardi à 10 h 00, dernier délai pour la semaine suivante.

Anne Geoffray et Laurence Jacquet gèrent l'accueil des enfants entre 11 h 30 et 13 h 30 (repas, récréation).



Les assistantes maternelles

Une liste des assistantes maternelles domiciliées sur la commune est à votre disposition en mairie.

Le relais parents assistantes maternelles

Le relais à Yenne est un lieu convivial de rencontres d'échanges et de soutien pour les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles du canton.

Permanence :

Lundi : 08h45-9h30 11h00-12h30 13h30-17h45
Mardi : 13h30-16h00

Ateliers d'éveil :

Lundi : 9h30 11h00

Contact : Cécile BATTISTELLA,
Animatrice du relais

Le Lys Chemin du Port à Yenne

☎ : 04 79 36 66 74

✉ : ccy-ram@orange.fr

Les travaux du conseil

Le projet d'aménagement du centre

➡ *Quels enjeux pour la commune ?*

- Créer un vrai centre de village paysager et convivial
- proposer du locatif qui permette un renouvellement de la population
- pouvoir accueillir par le locatif ou l'accession à la propriété de jeunes ménages désireux de rester ou s'établir dans la commune
- proposer à des personnes âgées de rester sur la commune dans des logements et terrains aux dimensions plus appropriés

➡ *Qu'est-ce qui a été fait ?*

- L'origine de ce projet n'est pas récente et remonte aux années 1982.
- 1982/1983 : Elaboration du premier POS.

Volonté d'aménagement du centre du village.

- 1989/2000 : Acquisition de terrains Arletti et de la maison Gros.

Volonté de maîtrise du foncier

- 1997/1999 : les ^{1ères} réalisations aménagement du carrefour avec enfouissement des réseaux secs et création d'un parking
- Février 2002, acquisition d'une parcelle sur la colline de 7360 m², en partenariat avec l'OPAC. Le coût de cette opération : **40 392 €**
- En 2004, le conseil municipal choisit le cabinet AUM qui réfléchit en accord avec les membres du conseil à une étude de définition pour l'aménagement du centre. Ceci afin de planifier les démarches ultérieures pour concrétiser les aménagements.

Un plan d'aménagement propose trois secteurs indépendants :

- ✓ Sud-est de la route départementale
- ✓ Nord-ouest de la RD: terrains le long de la route
- ✓ Nord-ouest de la RD : terrains sur la colline

Cette étape se termine en novembre 2006 avec la validation de l'étude AUM.

- En juillet 2007 : Avec l'aide des services de la DDE, la commune engage l'ouverture d'une urbanisation de 4 ha, décide de choisir un aménageur promoteur sur l'ensemble du secteur.

- En décembre 2007, acquisition de la maison du chef lieu.

Trois aménageurs-promoteurs proposent leurs offres fin décembre 2007.

- Mars 2008 : la nouvelle équipe souhaite faire réaliser une étude financière afin de connaître les capacités financières de la commune. Les résultats sont connus fin 2008.

Volonté du conseil municipal de proposer du locatif et de l'accession à la propriété

- En 2010 : C'est la Savoissienne Habitat qui est retenue en tant qu'aménageur promoteur.

➡ *Où en sommes-nous ?*

La phase 1 : secteur sud-est :

Le plan-masse avec le positionnement des logements, actuellement en cours de finalisation, proposerait 6 locatifs et 10 accessions à la propriété sur la partie sud-est de la RD. (Voir le plan joint).

Le volet architectural est actuellement en cours d'élaboration.

➡ *L'année 2011 et les travaux*

- Modification du PLU sur cet espace central,
- Dépôt des permis de construire de la première phase.

➡ *Quel coût pour la collectivité ?*

La commune aura à sa charge les équipements publics : aires de stationnement, réseaux secs et humides, voirie.

➡ *Et ensuite 2012*

Lancement des travaux de la phase 1 et études complémentaires sur les deux autres secteurs.

Si vous êtes intéressé par une location, une acquisition, faites-vous connaître en mairie.



Secteur T:
12 MAISONS
+ 1 BATIMENT DE
4 LOGEMENTS

L'extension de l'école

L'extension de l'école est une belle opération suivie par la commission municipale chargée de travaux qui permet à nos enfants et à nos enseignants de travailler dans de très bonnes conditions.



- La nouvelle classe qui accueille les plus jeunes est spacieuse, lumineuse avec vue sur les champs environnants.

- La directrice a un bureau indépendant de sa salle de classe,

- Les intervenants extérieurs peuvent désormais bénéficier d'une salle qui leur est réservée pour travailler avec des enfants.

- Les bénévoles de « Lire et faire lire » peuvent utiliser à volonté ces salles de travail.

- Le secteur périscolaire, qui jusqu'à présent utilisait les locaux de la cantine ou des bungalows provisoires, s'est installé dans l'ancienne classe réaménagée.

- En lieu et place de l'ancienne chaudière à gaz qui consommait beaucoup, une pompe à chaleur a été mise en place.

L'inauguration des nouveaux locaux :

Le 20 novembre dernier, la population était invitée à venir inaugurer les nouveaux locaux de l'école en présence des élus.

Les enfants ont planté un arbre devant ce nouveau bâtiment à cette occasion.



Le coût des travaux :

Le coût total des travaux d'extension sur deux années s'élève à : 722 000 €. La commune a emprunté 250 000 € sur cette opération et a perçu 99 300 € de subvention départementale. Et le reste en auto-financement.

Grâce à l'intervention bénévole des conseillers municipaux et de membres extérieurs au conseil, nous avons pu économiser :

- Les travaux de démolition de l'ancien bûcher,
- Le montage du mobilier des nouveaux locaux,
- La construction du mur de clôture

Merci à tous ceux qui se sont investis dans cette opération.



La suite....

Il va falloir maintenant se pencher sur la phase 2, la rénovation du bâtiment d'origine. Encore beaucoup de travail, de réflexion à mener.

L'entretien des chemins et des cunettes

L'entretien des chemins communaux, des cunettes est une charge importante et récurrente pour la collectivité.

La commission Voirie et plus particulièrement Pierre MOIROUD et Frédéric CHASSARD ont profité des beaux jours du mois d'août pour réaliser bénévolement des travaux d'entretien de cunettes en direction du Rizolet. Merci pour leur participation active.



En 2010, compte tenu de l'arrivée précoce de l'hiver et de la neige, les travaux d'enrobés n'ont pas pu démarrer à temps. Ils ont été réalisés le 18 janvier 2011 sur la route des Ménards.

Lors de l'élaboration du budget 2011, d'autres réfections de voies seront envisagées en fonction des disponibilités financières.

La politique du conseil en matière de voirie est d'effectuer des enrobés régulièrement afin de lisser la charge financière.

La création d'un columbarium

A la suite de demandes de familles, le conseil municipal a opté pour l'acquisition de deux columbariums en forme de harpes. Ils sont composés de granit gris et noir et sont dotés de neuf cases. Ils se situent à l'entrée du cimetière du haut. Un aménagement paysager est prévu autour de ces deux monuments.



Le budget général en 2010

l) D'où vient l'argent de la commune ?

a) Les impôts locaux :

- Taxe sur le foncier bâti, c'est à dire l'impôt qui est payé par les propriétaires du lieu.
- Taxe sur le foncier non bâti, c'est à dire les impôts sur le terrain nu.
- Taxe d'habitation qui est payée par les propriétaires ou les locataires des lieux.
- Compensation versée par l'Etat suite à la suppression de la taxe professionnelle.

b) Les dotations et les subventions que l'Etat ou le Conseil Général de la Savoie versent à la commune.

c) Locations de bâtiments communaux (baux d'habitations, locations de la salle des fêtes)

d) Ventes de bois

l) Où va l'argent de la commune ?

Les principaux postes de dépenses concernent :

En fonctionnement et chaque année :

- La voirie et espaces verts,
- Les bâtiments communaux : électricité, chauffage, entretien, téléphone,
- Le personnel administratif, technique, périscolaire, de la cantine scolaire,
- les charges afférentes au remboursement des emprunts,
- Entretien du matériel.

En investissement pour 2010:

- Travaux d'extension de l'école, columbarium,
- Parcelles de bois : dégagement des semis,
- Acquisition de terrains,
- Achat matériel (ordinateur, mobilier école),
- travaux d'études aménagement du centre.

Les réalisations 2010 du budget communal

Section de fonctionnement

A Dépenses fonctionnement		C Recettes fonctionnement	
Charges à caractère général	117 703.28	Produits des services	38 966.12
Charges de personnel	85 892.13	Impôts locaux	217 975.00
Autres charges gestion courante	24 887.61	Dotations, participations	210 007.49
Intérêts de la dette	25 112.34	Autres produits gestion courante	24 847.66
		Atténuation de charges	7 149.60
Total dépenses réalisées	253 595.36	Total recettes réalisées	498 947.87

Section d'investissement

B Dépenses investissement		D Recettes investissement	
Remboursement du capital	47 981.52	Remb. TVA, taxes d'urbanismes	90 769.74
Dépenses d'équipement	376 966.41	Subventions d'investissement	6 936.00
Ecole, voirie bâtiments		Fonds de réserve	321 494.32
Déficit d'investissement	229 630.06	Autres recettes	65 781.00
Dotations reversées à la CCY	5 142.00		
Restes à réaliser	29 220.00	Restes à réaliser	25 420.00
Total dépenses investissement	688 939.99	Total recettes investissement	444 620.06

Total cumulé A+B	942 535.35	Total cumulé C+D	943 567.93
SOLDE D'EXECUTION CUMULE		+ 1 032.58	

Le budget assainissement2010

Quelles sont les principales dépenses ?

- Entretien du réseau et de la station d'épuration,
- Frais de personnel pour l'entretien de la station d'épuration : entretien hebdomadaire, focardage des roseaux, tontes des espaces verts.

Quelles sont les recettes ?

- la redevance d'assainissement sur les m3 d'eau consommés pour 2010 :

Part fixe = 26 euros par an et par logement
Part proportionnelle = 1.24 €/m3

- La participation pour raccordement à l'égout : elle est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement

- La participation au frais de branchement aux propriétaires d'immeubles achevés avant la réalisation de l'égout.

Section d'exploitation de l'année 2010

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Charges à caractère général	400.32	Vente, presta. services,	7 906.05
Charges de personnel	1 470.26	Dotations, participations	8 663.14
Dotation aux amortissements	19 422.62		
Intérêts de la dette	9 235.60		
A Total dépenses	30 528.80	B Total recettes	16 569.19
		C excédent 2009 reporté	80 128.75
		Solde d'exécution (A-B+C)	+66 169.14

Section d'Investissement de l'année 2010

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Rembours. capital emprunté	9 932.20	Remboursement de la TVA,	217.20
Amortissement immobilisations	8 663.14	Amortissement immobilisations	19 422.62
		Pour info excédent reporté 2009	96 120.33
D Total dépenses	18 595.34	E Total recettes	19 639.85
		F excédent 2009 reporté	96 120.33
		Solde d'exécution(E-D+F)	+97 164.84

SOLDE D'EXECUTION CUMULE + 163 333.92

Architecture et Urbanisme

Les documents d'urbanisme

La consultance architecturale

Dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du territoire de l'Avant Pays Savoyard, la Communauté de communes de Yenne et le Conseil Général vous propose **une consultance architecturale gratuite**.

Il s'agit de permanences d'un architecte consultant qui vous apporte les conseils et recommandations nécessaires à la conception de votre projet de construction ou de travaux, et qui vous aide à l'élaborer le plus en amont possible.

Ce service est financé à parité par la Communauté de communes et le Conseil Général. Il est géré par le Territoire de Développement Local (TDL) de l'Avant Pays Savoyard à Pont de Beauvoisin, notamment pour la prise des rendez-vous et pour la diffusion des avis.

Isabelle CHAPUIS - MARTINEZ, architecte urbaniste de votre secteur, tient des permanences sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mardis après-midi de chaque mois à Yenne à l'antenne du TDL située Chemin de la Curiaz.

Avant toute demande de permis ou de travaux, **prenez rendez-vous** au Territoire de Développement Local de l'Avant Pays Savoyard, au 04 76 37 11 50. Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis. Elle se rendra (si besoin) sur le site de votre projet.

Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, munissez-vous du maximum de renseignements lors de votre rendez-vous :

- un plan de situation,
- un extrait cadastral,
- le plan de votre terrain au 1/200^{ème} indiquant ses contraintes et particularités,
- le certificat d'urbanisme (si vous en avez fait la demande),
- vos premières esquisses de plan,
- des photos du site et des constructions environnantes.

Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable ?

Construction nouvelle :

- L'édification d'une construction nouvelle est par principe soumise à un permis de construire.
- Toutefois, les constructions de petites tailles inférieures à 20 m² sont soumises à une simple déclaration préalable.
 - Les constructions très petites ou temporaires sont dispensées de toute formalité.

Travaux exécutés sur une construction existante

- Les travaux exécutés sur une construction existante sont en principe dispensés de formalité.
- Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis de construire.
- D'autres travaux sont soumis à simple déclaration préalable.

Aménagements

- Les aménagements sont en principe dispensés de formalité.
- Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis d'aménager.
- D'autres aménagements sont soumis à simple déclaration préalable.

Les services de la mairie, du territoire de développement local de Pont de Beauvoisin et l'Unité territoriale-DDE de Pont de Beauvoisin se tiennent à votre service pour toute information relative aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Les formulaires d'urbanisme
peuvent être téléchargés sur le
site :
urbanisme.equipement.gouv.fr

Démarches administratives

Où obtenir certains documents ?

Copie de l'**acte de naissance** : à la mairie du lieu de naissance.

Copie de l'**acte de mariage** : à la mairie où a eu lieu le mariage.

Copie de l'**acte de décès** : à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt.

Les fiches d'état civil ne sont plus délivrées

Il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidé de guerre ou de sa carte d'invalidé civil.

Les certifications conformes sont supprimées

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toute démarche effectuée auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit. Les certifications ne sont plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Comment obtenir un passeport ?

Désormais, les dossiers de demandes de passeport sont à déposer dans les mairies équipées du matériel nécessaire à la fabrication des passeports biométriques.

Où l'établir ?

- Dans le canton de Yenne, c'est la mairie de Yenne qui est équipée de ce matériel.
- A Chambéry, dans l'une des **cinq Mairies** de quartier de votre choix (Biollay, Bissy, Centre, Les Hauts de Chambéry, Laurier)
- Dans les communes de la périphérie équipées du matériel obligatoire (Cognin, La Motte Servolex, Saint Alban Leysse, La Ravoire)
- Au plan national, il est désormais possible à l'usager de choisir librement et sans

considération de lieu de résidence de faire sa demande dans n'importe quelle Mairie du territoire national disposant d'une telle station. La seule réserve étant de pouvoir retirer son passeport dans la commune où la démarche aura été effectuée.

Pièces à joindre principalement (apporter les originaux) :

- Timbres fiscaux : Pour un adulte : 86 euros si le demandeur fournit deux photographies d'identité, sinon 89 euros. Pour un mineur de 15 ans et plus : 42 euros si le demandeur fournit deux photographies d'identité, sinon 45 euros. Pour un mineur de moins de 15 ans : 17 euros si le demandeur fournit deux photographies d'identité, sinon 20 euros
- Ancien passeport périmé à renouveler ou déclaration de perte ou de vol de l'ancien passeport.
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour une première demande.
- Justificatif de domicile.
- Si divorce : fournir le jugement
- Justificatif de la nationalité, si besoin.
- Pour les enfants dont la présence est obligatoire : la copie intégrale de l'acte de naissance, à jour et la carte d'identité du parent qui fait la demande.

Vous pouvez également vous faire photographier en mairie, le coût des timbres fiscaux sera alors de 89 € pour un adulte, 20 € pour un enfant de 0 à 15 ans, 45 € pour un enfant de 15 à 18 ans).

Comment obtenir une carte d'identité ?

La carte nationale d'identité (CNI) est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française. En cours de validité, elle permet l'entrée dans certains pays sans avoir besoin d'un passeport.

Toute personne de nationalité française, quel que soit son âge, peut se faire établir une carte d'identité. Sa durée de validité est 10 ans et sa délivrance est gratuite depuis le 1er septembre 1998.

La présence du demandeur (adulte ou enfant) est indispensable.

Pièces à fournir pour les adultes : copie intégrale d'acte de naissance de l'intéressé(e) en original pour une première demande + un justificatif de domicile de moins de 3 mois + 2 photographies aux normes + ancienne carte ou déclaration de perte ou vol + jugement de divorce (s'il y a lieu) + document prouvant la nationalité française (si nécessaire).

Pièces à fournir pour les mineurs : carte nationale d'identité en cours de validité de l'enfant + livret de famille mis à jour + éventuellement toute pièce justifiant de la détention de l'autorité parentale (jugement de divorce) + pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur.

L'autorisation de sortie de territoire

Délivrée par la mairie du lieu de domicile, cette autorisation permet à un enfant français mineur de sortir du territoire français sans la présence de son ou de ses parents. Inutile si l'enfant dispose déjà d'un passeport. L'établissement de ce document est subordonné à la présence d'une personne détenant l'autorité parentale.

Pièces à fournir : Carte d'identité de l'intéressé + livret de famille

Attention aux délais !

Les démarches pour obtenir une carte d'identité, ou un passeport peuvent être parfois très longues et certains d'entre vous peuvent en témoigner.

Aussi, nous vous encourageons à **vérifier régulièrement la date de validité de vos pièces d'identité** et à effectuer, le cas échéant, vos démarches de renouvellement suffisamment tôt, compte tenu des délais nécessaires à la fabrication.

Ne jamais acheter un billet d'avion, un voyage avant d'avoir obtenu et reçu sa pièce d'identité.

Transport scolaire

Les demandes de transport scolaire (collège et lycée) pour la rentrée suivante se font dès la fin mai en mairie et jusqu'à la mi-juin. Les cartes pour le collège sont à retirer auprès de la Communauté de Communes de Yenne à la fin août. Pour les lycées, voir avec la direction des transports scolaires à Chambéry.

Le Conseil Général octroie une **indemnité de transport** aux familles habitant Saint Paul sur Yenne, **utilisant leur véhicule personnel, et dont le domicile est situé à plus de 3 kilomètres de l'école**. Pour percevoir cette allocation, vous devez remplir une demande en Mairie au mois de mai précédant l'année scolaire concernée.

Pièces à fournir : justificatif de domicile récent + livret de famille + Relevé d'Identité Bancaire.

Allo Service Public

La première réponse à vos questions administratives :



0.12 € TTC à partir d'un poste fixe

Du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 14 heures.

Débites de boissons temporaires

Lors d'une manifestation, vous souhaitez vendre des boissons. La vente de boissons est conditionnée par la possession d'une licence provisoire. L'autorisation est donnée par le maire après accord du propriétaire du lieu.

La procédure d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire est strictement réglementée.

Démarches pour obtenir une licence provisoire :

Pour les débits de boissons temporaires, ouverts à l'occasion d'une manifestation, les demandeurs doivent adresser une demande à Madame le Maire, **1 mois minimum avant la date prévue**.

La demande est ensuite transmise pour avis à la gendarmerie. Le non respect du délai du dépôt de cette demande entraîne un avis défavorable systématique.

Attention : Les débits de boissons ne seront autorisés que pour les boissons relevant du 1er (eaux minérales, jus de fruits, sodas) et 2ème groupe (boissons fermentées : vin, bière, cidre, champagne, poiré, sangria). Il est rappelé que la vente ou l'offre gratuite de boissons alcooliques est interdite aux mineurs de moins de 16 ans conformément au Code des débits de boissons.

Dans ces conditions, il est vivement recommandé d'effectuer cette demande par voie postale :

Pour l'arrondissement de **Chambéry** à la préfecture de la Savoie – service des cartes grises - B. P. 1801 – 73018 Chambéry Cedex

Toute information utile pour la constitution du dossier pourra être obtenue :

- soit en appelant le 3939,
- soit par courriel à l'adresse suivante : cartes-grises@savoie.pref.gouv.fr

Tout est mis en œuvre par les services de l'Etat pour assurer la délivrance des cartes grises dans les meilleurs délais possible.

Voiture (VP) particulière^(a) de - de 10 ans : 43 euros /cheval fiscal.

Nouvelles immatriculations des véhicules

Cartes grises en Savoie :
Prix du cheval fiscal : 43 €
S'adresser directement à la
Préfecture à Chambéry.

Depuis le 15 octobre 2009, le nouveau système d'immatriculation a été étendu aux véhicules d'occasion.

L'afflux des connexions à l'application informatique nationale a généré des dysfonctionnements techniques se traduisant par un allongement important des délais de délivrance (jusqu'à deux heures d'attente aux guichets de la préfecture).

Il est rappelé que les usagers disposent d'un délai d'un mois pour demander une carte grise après un achat ou un changement de domicile.

Pôle Emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, un seul numéro à composer pour joindre Pôle Emploi, que ce soit pour la recherche d'emploi ou l'indemnisation :

 **3949**

Si vous êtes employeur

 **3995**

ameli.fr C'est le site internet de la sécurité sociale : pour obtenir sa carte d'assuré, suivre en ligne ses remboursements...

Cadre de vie

Environnement

De la même façon que les années précédentes, nous tenons à souligner toute l'importance que représente pour nous la préservation de l'environnement.

Le tri sélectif et la déchetterie, mis en place il y a plusieurs années déjà, nous donnent les moyens de ne pas dégrader nos paysages. C'est à nous, citoyens, de continuer quotidiennement à préserver cette nature si fragile.

Dans ce but, nous continuerons comme les années précédentes, à consacrer une journée à l'environnement.

Chacun a pu constater cet automne au carrefour des 4 routes que des personnes indélicates ont déposé illicitement des monticules de déchets divers. Une plainte est systématiquement déposée à la gendarmerie.



Nous vous rappelons que les décharges sauvages sont interdites et passibles de sanctions selon le code pénal :

- Jusqu'à 2 ans de prison,
- Amende pouvant atteindre 75 000 €,
- Suspension du permis de conduire si le déversement de déchets a été effectué à l'aide d'un véhicule motorisé.



Enfin, n'oublions pas que ces décharges sauvages peuvent être à l'origine de pollutions (nappes phréatiques, dégradation de la faune et de la flore...)

La collecte des ordures ménagères

La communauté de communes de Yenne a lancé une réflexion sur la gestion des ordures ménagères. Deux volets sont actuellement à l'étude.

1) LE PASSAGE DE LA TEOM A LA REOM

La TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est collectée par l'état qui la reverse à la communauté de commune. Nous la payons actuellement en même temps que notre taxe foncière. Le seul critère de calcul est la valeur locative de notre logement donc **sans aucun lien avec nos productions de déchets**.

LA REOM (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères) relèverait de la communauté de commune et serait facturée par elle. Le critère de calcul envisagé pourrait être le **nombre de personnes résidant dans le logement**. Ce n'est pas parfait mais c'est déjà beaucoup plus juste que la TEOM.

Cette redevance peut aussi être incitative c'est-à-dire liée à notre production réelle de déchets.

2) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Deux possibilités ressortent des premières analyses :

La pesée embarquée, se ferait avec le même camion qu'aujourd'hui, les mêmes tournées mais qui en plus, pèse nos poubelles, ce qui permet de ne payer qu'en fonction des déchets produits.

Les conteneurs semi enterrés, il s'agit de bacs de cinq mètres cube répartis judicieusement sur le canton ou chacun de nous apporte, en libre accès, ses OM. On en voit de plus en plus en station de montagne ou sur les aires de repos d'autoroute.

Une première variante : Il peut être équipé d'une **trémie volumétrique** et d'un badge d'accès qui permet à chacun de nous de ne payer que le volume de ses déchets produits. Le système devient incitatif.

Une deuxième variante : Il peut être équipé d'une **trémie pesée** et d'un badge d'accès qui permet à chacun de nous de ne payer que le poids de ses déchets produits. Le système devient incitatif et plus juste puisque la facturation d'incinération se fait au poids. **Le prix de l'installation du système de pesage est très élevé.**

Il va sans dire qu'indépendamment de toutes évolutions et incitations financières, **chacun d'entre nous se doit de réduire sa production de déchets** par le compostage, par le recyclage (verre, papier, emballage), par plus d'apports en déchetterie mais aussi en limitant les emballages et suremballages lors de nos achats.



La déchetterie à Yenne

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

	ETE au 01/04	HIVER au 01/10
Lundi	14h à 19h	14h à 17h30
Mardi	9h à 12h	
Mercredi	14h à 19h	14h à 17h30
Vendredi	14h à 19h	14h à 17h30
Samedi	9h à 12h	
	14h à 19h	14h à 17h30

La collecte sélective

La collecte sélective : c'est la collecte des déchets triés par catégorie (les déchets recyclables).

À la maison, il suffit d'installer au moins une autre poubelle ou des sacs, à côté de la poubelle habituelle :

- **un conteneur** pour les emballages ménagers en plastique, carton ou métal.
- **un conteneur** pour les journaux, magazines et imprimés.
- **un conteneur** pour le verre.

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs et non à côté, sur le sol ; si vous avez un doute sur le type de déchets, il est préférable de les déposer à la déchetterie.

Les ordures ménagères ne peuvent être, en aucun cas, déposés à côté des conteneurs.

Pensez à l'employée communale qui n'est pas chargée de collecter ces dépôts sauvages !

Infos citoyennes

Le recensement des jeunes

Chaque année, Le recensement des filles et des garçons est indispensable. Il s'effectue, dès 16 ans, en mairie du lieu de domicile.

Lors de l'inscription, vous devez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

Vous recevez une première information, par le maire ou son représentant, sur vos obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation.

Il vous informe également sur la convocation à l'appel de préparation à la défense, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel.

Il est nécessaire pour passer le permis de conduire, de s'inscrire aux examens, participer à la journée d'appel de préparation à la défense, et s'inscrire sur les listes électorales.

Une attestation de recensement vous est délivrée.

Après vous être fait recenser, si vous changez de domicile, si votre situation familiale professionnelle ou scolaire évolue : vous devez le signaler à votre bureau ou centre du service national.

Inscription sur les listes électorales

Les Dimanche 20 et 27 mars 2011 auront lieu **les élections cantonales.**

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être signalée en Mairie avant le samedi 31 décembre 2011, dernier délai.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par

correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie et en téléchargement sur internet.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe etc.).

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause. Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois.

- Le livret de famille pour les femmes mariées.

Déclaration des chiens dangereux

La Déclaration des chiens dangereux est obligatoire dès le 4ème mois en mairie.

Documents à présenter pour la déclaration :

- Certificat d'identification du chien avec numéro de tatouage.

- Certificat de vaccination antirabique- Assurance responsabilité civile du propriétaire couvrant le chien clairement avec dates d'échéances du contrat

- Certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal (M ou F) uniquement pour les chiens de la Première catégorie

De plus, La loi du 20 juin 2008 impose aux propriétaires de chiens susceptibles d'être

dangereux d'obtenir un **permis de détenir**. Ce permis est délivré par le maire de la commune de résidence sur présentation d'une **évaluation comportementale** du chien d'une **attestation d'aptitude** du propriétaire

Aboiements intempestifs et voisinage

La commune est régulièrement interpellée par des habitants qui se plaignent d'aboiements intempestifs des chiens de leur voisinage.

Les aboiements intempestifs des chiens sont susceptibles d'engager la responsabilité de leur maître.

Article 1385 du Code Civil : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Ces bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités.

Respect du voisinage (propriétés privées):

L'usage de matériels bruyants tels que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses... fait l'objet **d'une réglementation très précise**.

" Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrés : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

-Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

(Arrêté préfectoral art 9 du 9 janvier 1997)

Les plantations privées

Les distances sont déterminées d'abord par les règlements locaux, puis par les usages locaux.

C'est seulement en l'absence de ceux-ci qu'il faut se référer au Code civil; c'est le cas de Saint Paul sur Yenne.

Que dit le Code civil (art 671) :

- pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur: une distance de 2 m au moins de la limite séparative.

- pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur: une distance minimale de 0.50 m : il en résulte qu'on peut planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 m, à condition de l'étêter régulièrement à cette hauteur.

(Si les branches des arbres de la propriété voisine dépassent chez vous, vous ne pouvez pas les couper vous-même)



Les eaux pluviales et les particuliers

C'est le Code civil (art 641) qui définit les règles applicables aux eaux pluviales. Un propriétaire peut user et disposer librement des eaux pluviales tombant sur son terrain à la condition de ne pas causer un préjudice à autrui et particulièrement au propriétaire situé en contrebas de son terrain (terrain sur lequel les eaux pluviales ont une tendance naturelle à s'écouler)

Pour connaître les obligations des particuliers, concernant les servitudes d'écoulement des eaux et d'égout de toits, se reporter aux articles 640 et 681 du Code civil.

Ecole et enfance

Un projet culturel mené par toute l'école

Les élèves des deux classes, ont découvert et pratiqué la musique vocale contemporaine autour d'une œuvre de Jean Andréo « *Circulation Coincée* ». Ils ont créé une mise en scène autour de cette partition par un travail régulier avec Isabelle Marrillet (musicienne intervenante) et des temps « forts » avec des artistes : Jean Andréo, Yves Charpentier (directeur artistique du Concert Impromptu), Laurent Kraif (percussionniste). Ils ont participé aux Vagues Vocales dans le cadre des Voix du Prieuré au Bourget du lac le 12 juin 2010 et aux Mômesludies le 15 juin à l'Intégral de Belley.



• Pourquoi travailler sur un projet culturel?

Ce projet est un « fil rouge » autour duquel s'organisent des apprentissages. A travers l'ensemble des activités liées à ce projet, les

enfants vont « apprendre » activement.

Le « spectacle vivant » se construit avec les enfants, au fur et à mesure de l'année, favorisant les activités de langage oral et écrit : exprimer son avis, son ressenti, ses idées au groupe pour la création de cette pièce, enrichir le vocabulaire, produire de l'écrit.

De nombreuses activités, dans des domaines différents, se déroulent en lien avec le projet, c'est l'*interdisciplinarité*.

• Pourquoi travailler avec des artistes?

Pour s'ouvrir au monde et à la rencontre.... Le travail avec des artistes pour développer sa sensibilité artistique, ses capacités d'expression, sa créativité.

Les élèves choisissent un parti pris et réfléchissent à ce qu'ils créent sur scène dans leurs déplacements, leurs entrées, leurs attitudes: les déplacements sont voulus et réfléchis. Ils ont choisi de provoquer la surprise, l'étrangeté, le questionnement.

S'ils goûtent le plaisir du rythme à mains nues et sentent la musique dans leur corps avec les percussions corporelles, ils prennent des risques aussi. En effet, c'est un jeu difficile pour certains (surtout pour les plus jeunes!) : mais ce n'est pas le résultat qui compte, c'est le chemin !

• Ainsi, on saisit cette chance construite (et non donnée) de vivre un projet culturel car l'éducation artistique et culturelle contribue à la formation de la personne et du citoyen : c'est l'engagement de tous qui a permis que ce projet ambitieux se réalise.

Spectacle de danse « le jardin peint »

Les élèves ont pu assister à un spectacle de danse « Le jardin peint » de la Compagnie TPO à Saint Genix sur Guiers. Il s'agit d'un spectacle décentralisé de l'Espace Malraux.

C'est un moment exceptionnel d'émotions partagées qui nourrit le travail de la classe dans les différents projets. Ainsi, réunis sur scène avec les artistes, les enfants sont conviés à explorer couleurs, matière, formes et espace. Deux danseuses créent des chorégraphies à l'intérieur des différents paysages, dont chacun contient un cadre de jeu animé.

Dans ce décor à la technologie sophistiquée, le public participe et vit sur un mode léger et instantané une expérience chorégraphique fondée sur un rapport tactile avec les images et les sons. Magique, inoubliable !

Merci à ceux qui ont permis à nos élèves d'y participer !



Le spectacle ouvre les portes de jardins merveilleux où il fait bon se perdre

Le Courseton à Saint Jean de Chevelu

Lundi 11 octobre 2010, nous avons participé au « courseton » à St Jean de Chevelu. Tous les élèves ont très bien couru et rempli leur contrat! Une coupe a été remise à l'école et chacun a eu un diplôme. Cette année, c'est une course coopérative qui a été organisée : chaque coureur apporte son effort d'endurance à la classe. L'idée est de remplir un contrat que chaque coureur se fixe à l'avance.

Ce nouvel esprit, très apprécié de tous, permet à chaque coureur de se valoriser. C'était vraiment une belle manifestation permise par les bénévoles de l'organisation, les accompagnateurs et l'esprit coopératif et sportif des élèves !



Plaisirs d'enfance : lire et faire lire

Depuis bientôt deux années, les équipes de Lire et Faire Lire continuent d'animer des groupes de lecture à l'heure du déjeuner.

Ce programme, coordonné par la Fédération des Œuvres laïques et initié par l'écrivain Alexandre JARDIN, il y a onze ans, a séduit tout autant les enfants que l'équipe enseignante qui a reçu les lecteurs bénévoles avec enthousiasme et chaleur.

Cette année donc, quatre groupes de lecture ont été constitués ; quatre groupes d'enfants, volontaires, toujours attentifs, curieux, mutins quelquefois par leurs réflexions pleines de « matins d'enfance » naïfs et spontanés.

Moments précieux, dont tous les lecteurs s'accordent pour en apprécier ce suc de jeunesse primesautière qui circule comme une sève d'une génération à l'autre : enfants, parents, grands-parents ; plaisir de porter à la connaissance d'un jeune public l'immense patrimoine littéraire consacré à l'enfance et qui s'inscrit dans la mémoire collective.



Ces contes et histoires diverses de fées, de géants ou d'ogres, il est bon qu'ils continuent à illuminer, à faire frissonner et rêver ces enfants qui ont besoin de ce merveilleux ne serait-ce que pour nous montrer, à nous, adultes, qu'ils le sont et qu'ils nous émerveillent.

Les équipes peuvent s'étoffer, en lecteurs, toujours les bienvenus – il suffit pour cela de contacter Mme la Directrice en début d'année scolaire- et en enfants, toujours plus nombreux et à qui nous laissons le mot de la fin, émis par l'un d'entre eux :

"Quand je saurai lire et que tu seras vieille, je te lirai des histoires !"

Vie pratique

Les routes de la commune en hiver



L'hiver précoce, des chutes de neige abondantes, ajoutons à cela le froid, les habitants de Saint Paul ont dû affronter des conditions climatiques difficiles pour aller au travail, à l'école...

Tout d'abord remercions les personnes chargées du déneigement qui ont travaillé sans relâche plusieurs heures d'affilée, y compris la nuit, afin que chacun puisse sortir. Merci aux habitants qui ont été compréhensifs lorsqu'ils n'étaient pas déneigés au moment où ils le souhaitaient.

A propos du sel de déneigement : panacée ou fléau

Chacun d'entre nous ne peut pas nier que l'épandage intensif de sel sur les infrastructures routières s'avère être un élément de stress pour l'écosystème environnant.

Pour imager, lorsque nous avons la main lourde sur la salière, nous nous en rendons vite compte en avalant le contenu de notre assiette...

Pourquoi la Nature réagirait-elle autrement lors de l'épandage hivernal du sel ?

Le sel facilite la fonte de la neige en abaissant de quelques degrés le point de congélation du mélange sel / eau. Il a un effet rapide pendant plusieurs heures et **agit jusqu'à - 8°C**.

Le sel utilisé pour le déneigement (non raffiné comme le sel de table) contient de nombreuses impuretés et en particulier plusieurs métaux lourds en quantités infimes mais tout de même répertoriés (brome, additifs...).

On ne peut donc pas exclure l'impact du salage sur l'environnement (nappes phréatiques végétaux, faune et flore aquatiques...).

En Autriche, il est interdit sur de nombreuses routes. En Finlande, un quota de sel est alloué par contrat aux opérateurs qui peuvent bénéficier d'une prime s'ils en utilisent moins. Le Canada a publié un code de bonnes pratiques destiné aux gestionnaires de voirie avec l'objectif d'identifier les zones les plus vulnérables, comme la proximité de cours d'eau.

C'est aussi le choix fait par certaines stations de sports d'hiver, en France, au positionnement résolument écologique, comme Corrençon-en-Vercors, qui choisissent désormais de ne plus saler, soignant ainsi leur image de "petit village sous la neige".

La solution pour mieux protéger l'environnement tient plutôt, sans doute, à une "adaptation de nos sociétés, pour mieux accepter l'idée, par temps de neige, d'une altération du fonctionnement de notre tissu économique".

Pour sa part, au cours de l'hiver 2009/2010, la commune de Saint Paul a utilisé 7075 kg soit 7 tonnes de sel pour 16,5 kilomètres de voirie !

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'économie, le conseil municipal a souhaité limiter l'usage du salage aux secteurs présentant une forte pente. Nous vous invitons à avoir des équipements adaptés à la saison

Routes (Info Routes Savoie)

Tel : 04 79 37 73 37

Internet :

savoie.equipement.gouv.fr

Internet haut débit

France Telecom nous a informés le 03 septembre 2010 que notre commune était éligible à 100 % au Haut Débit ADSL pour les lignes desservant notre commune.

Les équipements de multiplexage ont été déposés en fin de premier semestre 2010 dans le secteur du Lutrin. Des habitants sur le secteur des Ménards et du Lutrin ne pouvaient pas bénéficier du haut débit et la mairie était intervenue auprès de France Telecom début 2010.

D'après France Telecom, près de 80 % des lignes peuvent disposer de débits allant jusqu'à 8 Mb/s.

Bibliothèque

La bibliothèque de Saint Paul sur Yenne est située dans les locaux de la mairie.

Elle possède plus de mille ouvrages et un stock d'environ 500 livres vous est proposé chaque année par la Bibliothèque Centrale de Prêt « Savoie Biblio ».



Vous pouvez consulter directement le site <http://catalogueenligne.savoie-biblio.com/> pour connaître le contenu de leurs collections (400 000 ouvrages). Une navette mensuelle peut livrer en mairie les ouvrages souhaités.

- Il n'y a pas de délai de retour des livres, sauf pour le passage de la navette ou lorsqu'un ouvrage est demandé dans une autre commune.

- Ce service aux lecteurs est gratuit.

- Il s'adresse à tous, enfants et adultes.

- Les horaires d'ouverture de la bibliothèque correspondent aux horaires d'ouverture de la mairie.

Nouveaux arrivants à Saint Paul

Voici quelques adresses utiles :

- Electricité : EDF : Tél 0 810 109 109
- Service des Eaux à Yenne : Communauté de communes de Yenne Place du Kiosque 73170 YENNE tél 04 79 36 92 70.
- France Télécom : 10 14 (pour obtenir une ligne)
- Inscription sur les listes électorales : mairie de Saint Paul sur Yenne Tél 04 79 36 81 04
- Changement d'adresse sur la carte grise, permis de conduire :
Préfecture de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 75 50 00

- Cartes grises :
Courriel : cartes-grises@savoie.pref.gouv.fr

- Permis de conduire :
Courriel : permis-de-conduire@savoie.pref.gouv.fr

La télévision numérique



Le 20 septembre 2011 les téléspectateurs de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie qui ne seront pas équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès à aucune chaîne.

Qu'est-ce que le passage à la télévision tout numérique ?

C'est le remplacement de la diffusion hertzienne analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, canal +, France 5/Arte et M6) par une diffusion hertzienne terrestre exclusivement numérique des chaînes reçues par l'antenne râteau ou par d'autres modes de réception.

Techniquement, c'est une modification du standard de diffusion qui impacte tous les téléviseurs reliés à une antenne râteau.

Quels sont les avantages du numérique ? Plus de chaînes, plus de qualité, plus de services.

Le passage à la télévision numérique ne doit pas se traduire par des coûts importants pour les foyers.

Avant tout achat ou tout investissement, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic de son installation.

Un centre d'appel « Tous au Numérique » est à votre disposition au **0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local du lundi au samedi de 8 h 00 à 21 h00).**

N'hésitez pas à retrouver des informations sur le site internet « www.tousaunumerique.fr »

Des aides ont été prévues par la loi : un fond d'aide pour les foyers les moins favorisés a été mis en place.

Depuis l'automne 2010, les habitants de Saint Paul ont accès à la TNT (Télévision Numérique Terrestre) via une antenne râteau.

Le Tunnel du Chat

Des travaux de mise aux normes du tunnel du Chat auront lieu dans les années à venir.

Il s'agit en effet des travaux de percement d'une deuxième galerie et d'aménagement du tunnel.

Avant les travaux de percement proprement dits, des travaux d'aménagement seront effectués :

En 2011 :

- ➔ Reconnaissances géologiques,
- ➔ Sécurisation du hameau de la Chapelle du Mont du Chat
- ➔ Travaux sur la route du col.

En 2012 :

- ➔ Objectif : sécurisation des carrefours

Avec la création de deux giratoires :

- ➔ À Bourdeau au carrefour RD 1504 et 914
- ➔ À Saint Jean de Chevelu : au carrefour RD 1504 et 210A et déplacement de la RD 210A

La RD 210 A – route de Billième sera fermée pendant deux années et un itinéraire de déviation par le giratoire des 4 chemins sera mis en service.

A partir de 2013 : les travaux dans le tunnel

- ➔ 4 mois de fermeture continue ; des travaux 6 jours sur 7 et 24 h/ 24h.



Vie associative

Le Club relax des Aînés ruraux de St Paul

*« La vie n'a pas d'âge,
La vraie jeunesse ne s'use pas.
On a beau l'appeler souvenir
On a beau dire qu'elle disparaît,
On a beau dire et vouloir dire que
tout s'en va,
Tout ce qui est vrai reste là. »*

Nous disait Jacques Prévert.

Voilà qui illustre bien cette année 2010 de notre club, année riche en ouvertures et activités.

19 janvier : Assemblée générale suivi d'un convivial tirage des rois.

24 janvier : Projection du film « Cheval vapeur », émouvante évocation du passé que certains ont été heureux de revivre et d'autres de découvrir. Cette soirée a été organisée conjointement par notre club et les « Amis de l'école ». Merci aux parents d'élèves qui se sont occupés de l'installation du matériel et qui ont confectionné de délicieuses pâtisseries.

28 mai : Voyage au Puy en Velay, magnifique découverte de ce pays des volcans endormis. Visite de la basilique des 11^{ème} et 12^{ème} siècles (construite en pierre volcanique) avec sa célèbre vierge noire trônant sur un maître autel baroque. Découverte de la ville en petit train. On a pu voir les fameuses dentellières au travail.



22 juin : Visite de Vienne, Vienne la romaine. Là encore, visite de la ville en petit train, et ensuite « croisière » sur le Rhône sous un soleil rayonnant.



28 octobre : Sortie à Paladru se poursuivant par la visite des caves de la Chartreuse avec, bien sûr, dégustation.

29 octobre : Repas annuel du club à Belley au Croq'Ain. Rien de mieux pour cimenter les liens que de se retrouver autour d'une bonne table.

Informatique : L'initiation à l'informatique se poursuit et même se développe (une quarantaine de participants). Les séances ont lieu à Novalaise et sont ouvertes à tous les adhérents de l'association des « Aînés Ruraux ». Elles sont très appréciées.

prochaine opération qui aura lieu en septembre 2011.

Théâtre

La Compagnie « Les amis du Touène »

Après une année de répétitions, nous vous avons présenté « Cigalon », une pièce de Marcel PAGNOL.

Nous espérons que les onze « comédiens » vous auront donné autant de joie qu'ils en ont eue à se retrouver après l'épopée du Touène.

2011 – 2012 verront peut-être, voire sans doute, un nouvel aperçu du patrimoine des régions de France.



Opération Tartes
Moment d'échanges entre les bénévoles

- **Le vide grenier** comme chaque année organisé début mai. Bonne humeur et convivialité sont au rendez-vous.



Vide grenier
Bonne humeur et convivialité



Les amis de l'école

L'association **Les Amis de l'école** a pour seul objectif de soutenir financièrement les activités extra-scolaires de l'école de Saint Paul. Les bénéfices des manifestations sont entièrement utilisés à cet effet.

Chaque année, nous organisons deux manifestations :

- **L'opération tartes** qui a eu lieu le dernier week-end de septembre. Tous les flans et quiches vendus ont été réalisés grâce à la disponibilité sur deux jours des parents d'élèves et de saint-paulans. D'ores et déjà, nous faisons appel à tous les bras disponibles pour la

Nous remercions toutes les personnes qui prennent de leur temps pour faire vivre cette association et qui permettent à nos enfants de découvrir des activités extrascolaires. Nous comptons sur tous les habitants de Saint-Paul et alentours pour leur contribution.

Merci à tous.

lesamisdelecoledestpaul@hotmail.fr

www.lesamisdelecole.sosblog.fr

Les Cavaliers de l'avant pays savoyard

Les Cavaliers continuent à découvrir d'autres chemins que ceux des environs de Saint Paul même si le plaisir de se balader autour de chez soi est toujours là.

Ainsi Nadine et Claude ont pu cet été réaliser le rêve de beaucoup d'entre nous: visiter la vieille ville de Carcassonne à cheval comme au Moyen Age...Animation garantie !



Les bords du Canal du Midi ont ensuite été plus bucoliques et plus propices aux chevauchées ! L'automne nous a permis de parcourir les rives de la Loire avec toujours la même bonne humeur et l'envie de partager entre copains les rires, les blagues, et le vin de Sancerre.

Si les cavaliers et leurs montures vieillissent doucement (le président a eu 50 ans), la relève est assurée au sein du club par Eloïse 3 ans qui se montre une cavalière assidue et passionnée.



Le Saint Paulia

Comme chaque année, notre Foire aux Plantes a donné d'excellents résultats ; ceci grâce à la qualité des fleurs et plantes fournis par René PADERNOZ que nous remercions ainsi que nos fidèles exposants. Que les visiteurs et acheteurs toujours aussi nombreux soient également vivement remerciés. Le « panier garni » qui a toujours beaucoup de succès, a été gagné, comme l'an dernier, par deux personnes de Saint Paul.



En 2010, l'association Saint Paulia a assuré le fleurissement de la commune. Nous avons quelque peu changé notre mode de fleurissement ; les plantes vivaces et fleurs annuelles ont remplacé nos massifs habituels.



Les raisons de ce changement : moins d'arrosages, un peu moins de travail...

Malheureusement, à la suite de nombreux actes de vandalisme, plusieurs buis et des plantes vivaces ont disparu !...

Nous avons dû replanter... Aux frais que cela représente, s'est ajoutée une fatigue supplémentaire pour notre équipe qui commence à s'essouffler : poids des ans pour les uns, fatigue pour les autres. Le Saint Paulia est en péril !

Un nouvel appel est lancé aux bonnes volontés.

L'assemblée générale aura lieu le 18 février 2011 à 20 h à la cure

LA FOIRE AUX PLANTES AURA LIEU LE WEEK-END DU 1^{ER} MAI 2011

La Présidente et son équipe.

Danse toutes danses

Inscription : 160 euros par couple pour l'année.

Contact : Andrée PIN : 04 79 36 81 72

Elisabeth SOMMER : 04 79 36 83 57

Les cours ont lieu le mardi de **19 h à 20 h 30** à la salle des fêtes de Saint Paul.

Les dates à venir sont les suivantes :

1^{er} et 15 février
1^{er}, 15 et 29 mars
5 et 19 avril
10 et 24 mai

Le tennis club san paulan

Le temps était magnifique,
L'ambiance repas-buvette fantastique,
Mais la partition au tournoi... pas mirifique !
Où est le hic ?
Manque de technique ?
Ou de pratique ?
Mais pas de panique !!!
L'année prochaine, pique-nique !
Et ce qui serait sympathique,
Un joli tournoi dynamique !

Le 19 juin 2011, jour de la Fête des Pères, une surprise attendra les papas accompagnés de leur enfant...



Pour toute inscription, veuillez prendre contact avec Charlotte ROSSET au 04 79 36 72 0

Tarifs annuels :

Enfants – de 10 ans : 10 €
Adultes : 25 €

Les chevaux du Flon



Les Chevaux du Flon en Andalousie, ça décoiffe...

Ici La Sierra Nevada, du soleil et du ciel bleu ! Une bonne équipe : deux bordelaises, une belge, une parisienne, deux suédois, deux chiliens, un guide andalou et nous.

Tous décidés à en découdre avec le rosé, le dulcé, le rouge et les tapas !!! Des oliviers et des amandiers à perte de vue, une ambiance chaleureuse dans les gîtes, les espagnols sont sympas et accueillants.

Après avoir parcouru durant quatre jours les montagnes, nous avons visité l'Alhambra à Grenade, l'Alcazar à Séville, l'école de dressage à Jerez.

Des jardins avec une végétation luxuriante en opposition à la Sierra Nevada.

Et pour finir le rocher de Gibraltar avec ses singes, là nous sommes passés inaperçus....

Et pour finir retour à Genève par 5°....

Le Comité des Fêtes

Les années passent mais la fête des fours reste un plaisir partagé par bon nombre de san Paulans, et d'ailleurs.

Les années passent et l'alambic, avec ses diots et son vin chaud, permet à beaucoup de marquer une longue pose sur leur trajet entre le parking et la salle des fêtes (et parfois même au retour).



Les années passent et les éplucheurs assurent toujours leurs 120 kg d'oignons, les boulangers leur tonne de farine...

Les années passent et une équipe de jeunes adolescentes devient fidèle à la préparation des pâtes.

Les années passent mais ne se ressemblent pas toujours. Cette année, le repas s'est terminé par une démonstration de danse orientale qui n'a laissé personne indifférent.

Les années passent et quelques anciens peuvent se retirer avec le sentiment du devoir accompli, celui d'avoir formé des plus jeunes qui sauront prolonger la tradition.

Un Grand merci à Ferdinand et Roger (qui est, lui, passé à mi-temps).



Rendez-vous chaque année le deuxième week-end de Janvier, n'attendez pas d'invitation pour participer, venez spontanément, quand vous le souhaitez, il y a à tout moment une pâte à rouler ou une pizza à garnir....

L'ACCA de Saint Paul sur Yenne

Chasse aux sangliers, aux chevreuils, aux lapins, aux faisans....

A Saint Paul les variétés de chasse ne manquent pas, mais il existe aussi la vènerie sous terre ou déterrage ; c'est un mode de chasse écologique et sélectif, bien particulier, qui se pratique sans fusil.

Une chasse faite d'émotions, d'amitiés et d'efforts avec comme gibier des animaux rusés, intelligents et attachants :

- Le plus emblématique et méconnu d'entre eux, MAITRE TESSON, le blaireau ;
- Et celui qui de tous les temps n'a jamais cessé d'exciter la verve de nos conteurs et écrivains et d'entretenir le feu sacré des passionnés, MAITRE GOUPIL, le renard.



Les lieux de rendez-vous sont les bois, les plaines et les talus, partout où réside un terrier aux multiples facettes.

Cette vènerie sous terre s'accomplit avec des chiens terriers comme le Jack, le Teckel, le Fox ou le Welche qui, défiant les lois de la physique, restent des heures à aboyer sous terre face à une bête qui résiste.



A Saint Paul, Jean-Claude Machet est le spécialiste de la vènerie sous terre.

Dans la régulation de la faune classée nuisible, les gardes particuliers ont prélevé plus de 20 renards sur la commune. Ces gardes sont à disposition en cas de besoins.

Coordonnées personnelles

M. Choulet Francois 06.23.13.45.47

M. Machet J.-Claude 06.08.33.58.27

M. Million-Rousseau A. 06.09.26.27.35

Merci pour leur dévouement!!!!


Manifestation organisée par l'ACCA en 2011 : boudin à la chaudière les 26 et 27 février 2011.



A chacun son style !

Vivre à Saint Paul

Un site internet pour notre commune



St Paul

Accueil

Bienvenue à St Paul

Vie municipale

Informations pratiques

Le conseil municipal

Les commissions

Les bulletins municipaux

Comptes rendus de conseil

Contacts

Albums photos

Inauguration de l'école

Photos de l'inauguration de l'école

St Paul le 20 Novembre 2010.



Un événement important à Saint Paul avec l'ouverture du site internet. En préparation depuis plusieurs mois, ce site a été créé par la commission communication dont la responsable est Mireille Billard, adjointe au maire. Tous les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel de la commune ont participé à l'élaboration du site.

Nous souhaitons que ce nouvel outil de communication vous soit le plus utile possible, qu'il facilite l'accès à l'information pour le plus grand nombre, et complète les documents et renseignements déjà à votre disposition en mairie.

Faire un site internet sur une commune n'est pas simple, il faut faire prendre conscience aux gens que c'est l'affaire de tous les élus, des agents de la commune, des associations...

Nous allons l'enrichir au fil du temps, et si la mise en place initiale était une tâche « difficile », mais un bon challenge, ce qui nous reste à faire l'est encore plus puisqu'il faudra le faire vivre, et là nous comptons sur vous tous.

<http://www.stpaulsuryenne.fr>

Le Repas des anciens



Mais qu'importe notre âge...

Il est un coin de France au cœur «gros comme ça»

Qui bat au rythme des saisons et de sa terre.

Ce jardin saroyard aux parfums délicats

S'expose en son écrin tel une belle pierre.

Cette perle irisée a des pouvoirs secrets :

À la fleur qui flétrit elle redonne vie,

Le bonheur avec elle est toujours dans le pré ;

Et quand passe le temps, c'est elle qui nous crie :

*« Mais qu'importe votre âge ! Il faut chanter,
danser ! »*

Et notre Dent du Chat ? Montagne de jeunesse,

Elle veille sur nous en toutes nos saisons !

À Saint Paul, il est vrai, nous avons cette chance

D'avoir sur nos chemins de quoi faire moisson

D'entraide, de soutien et d'amitié sincère. . .

Alors, soyons heureux de tous nous retrouver,

Cheroux blancs, cheroux gris, autour de notre maire

Pour trinquer à la vie et. . . pour la savourer !

Gabrielle Cherarin

Les chemins de la mémoire

Après l'appel des combattants tombés pour la France, les enfants ont lu des textes en l'honneur de nos soldats.



8 mai

En ces matins du 8 mai et du 11 novembre, nous étions nombreux à nous recueillir devant le monument aux morts.



11 novembre

Un remerciement tout particulier aux enfants de l'école et à l'équipe enseignante qui savent nous émouvoir par les lectures de textes, de témoignages de soldats de ces deux guerres.



Le carnet de Saint Paul en 2010

Bienvenue à



Victor, Jacques, René, Paul, fils de Sophie LONCHAY et d'Eric BUISSON-BERTRAND né le 12 décembre 2009 à Chambéry.

Amandine, fille d'Angélique VIGREUX et de Nicolas JOLY dit GIGONDY, née le 11 mars 2010 à Chambéry.

Lucie, Marie, Emmanuelle, Catherine, fille de Florence ARS et d'Emmanuel BRANCHE, née le 19 mars 2010 à Chambéry.

Alizée, fille de Nathalie COSTA et de Xavier DONATI, née le 21 mars 2010 à Chambéry.

Estelle, Carmen, fille d'Elsa ECHANTILLAC et de Julien CASSARD, née le 13 avril 2010 à Aix les Bains.

Arthur, Guy, Marie, Edmond, fils de Céline CICHOSZ et de Romuald ODET, né le 19 avril 2010 à Belley.

Nina, Marie, Rosette, fille de Virginie BOURGEON et de Manuel VALLAT, née le 10 JUIN 2010 à Chambéry.

Océane, Véronique, Christiane, fille de Laetitia FRANTZ et de Jérôme RAEL, née le 5 juillet 2010 à Chambéry.

Sasha, Morgane, Juliette, fille de Marylène ROCHE et de Jean-Philippe VALENTE, née le 9 juillet 2010 à Chambéry.

Fleur, fille de Karen DENTROUX et de Jean-Michel LAPERROUZE, née le 4 août 2010 à Chambéry.

Tyfaïne, Christina, fille d'Aurélien ABEGA MBIDA et de Yves DAVID, née le 20 août 2010 à Chambéry.

Dean, Luan, Roger, fils de Mélanie ROUSSE et d'Aurélien BILLARD, né le 27 septembre 2010 à Chambéry.

Aloïs, André, fils d'Elodie LEBOIS et de Benoit REY, né le 23 octobre 2010 à Chambéry.

Vœux de bonheur à



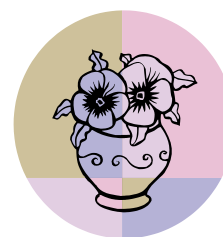
Aude LANTZ et Rodolphe EYRAUD
Mariés le 25 juin à Saint Paul sur Yenne.

Rachel DE MAIO et David GONNET
Mariés le 27 juin à Saint Paul sur Yenne.

Elodie LEBOIS et Benoit REY
Mariés le 28 août à Saint Paul sur Yenne.

Amélie CAILLARD et Nicolas BILLON-PIERRON
Mariés le 25 septembre à Saint Paul sur Yenne.

Sincères condoléances à la famille de



Pierre Maurice BASIN, décédé le 3 juin, à l'âge de 85 ans.

Jean BURLET, décédé le 27 Juin, à l'âge de 77 ans.

Louise Suzy Olga SENECLAUZE veuve PERRIAND, décédée le 2 novembre, à l'âge de 88 ans.

Marie PONCET veuve VIAL, décédée le 5 novembre, à l'âge de 95 ans.

Anthelme Marius DOGNIN, décédé le 22 décembre, à l'âge de 89 ans.

Autrefois, à Saint Paul

L'école, dans les années 1940

Marie-Louise PATAT et Evelyne CALZAMIGLIA ont rencontré Joseph GAMES qui habite au Lutrin. Il a gentiment accepté de nous raconter l'école de son enfance.

Jojo, comment s'appelait votre instituteur ? :

« Nous avons deux instituteurs à Saint Paul. Madame PERROUX s'occupait des petits et son mari, Monsieur PERROUX avait en charge les grands. Ils logeaient au-dessus de l'école »

A quelle heure arriviez-vous à l'école ? :

« Nous arrivions à 8 heures pour l'allumage du poêle à bois à tour de rôle. Il y avait un poêle sous le préau et un dans la classe. Le bois, qui était donné par la commune, était stocké sous le préau. Les élèves de service se chargeaient d'apporter du petit bois, de la paille et du papier journal pour l'allumage. Lorsque le feu démarrait, l'élève s'écriait : ça covasse !... »

Et la récréation ? :

C'était de 10 h 00 à 10 h 30. Comme goûter, j'avais du pain et du fromage ou du chocolat, voire deux morceaux de sucre et quelquefois des morceaux de lard pliés dans du papier journal ; tout cela transporté dans le cartable... »

Y avait-il une cantine ? :

« Non, ceux qui venaient de loin faisaient réchauffer leur gamelle sur le poêle du préau. Lorsqu'il faisait très mauvais temps, le repas était pris dans le couloir de l'école. »

Faisiez-vous du sport ? :

« Peu de sport pratiqué sauf avant le certificat d'études pour l'épreuve du grimper à la corde. »

Quelles étaient les règles en matière de discipline ? :

« Nous avons chaque jour une leçon de morale. Lorsque nous étions dissipés, nous allions au piquet ou recevions des coups de règle... Nous

pouvions également avoir un compliment ou une récompense pour une bonne note obtenue. »

Qui s'occupait de l'entretien des classes ? :

« L'élève de service devait effacer le tableau, remplir les encriers, mouiller le plancher en bois avant de balayer, ranger la classe. »

Aviez-vous des devoirs, le soir, en rentrant à la maison ? :

« Avant de faire mes devoirs, j'aidais mes parents aux tâches de la ferme. Selon les saisons, je rentrais le bois, j'allais chercher les vaches, m'occupais de la traite avec mes parents, de la fenaison et des vendanges. Par manque de temps, mes devoirs n'étaient pas toujours faits... »

Quel matériel aviez-vous ? :

« Nous avons un livre de grammaire, un de math, un cahier du jour et un cahier de devoirs recouverts d'un papier bleu, un porte-plume, une plume et un buvard, une ardoise avec un crayon d'ardoise. Le matériel était fourni par l'école. »

Jojo, aimiez-vous l'école ? :

« Je n'aimais pas l'école. Ce sont les deux dernières années d'école où j'ai pris conscience de l'importance de l'apprentissage.

Je me souviens avoir fait l'école buissonnière assez souvent. Une fois, j'avais 6 ans, c'était l'hiver et il neigeait. Je m'étais caché derrière un buisson d'osier, en boule sous ma pèlerine et j'attendais l'heure de la fin de classe pour rentrer à la maison. »



Le regrattier

Une page de notre histoire au temps jadis...

Le sel a toujours tenu, depuis la plus haute antiquité, une place de première importance dans la vie des gens. Outre le fait qu'il relève le goût des aliments auxquels on l'ajoute, il permet la conservation de nombre d'entre eux. On sait qu'après les Grecs puis les Romains, les Gaulois en ont fait un grand usage pour leurs salaisons. Il n'est donc pas surprenant que les Etats organisés aient souvent décidé de faire de la distribution de ce produit un monopole et d'en tirer des taxes substantielles.

En Savoie, c'est le duc Emmanuel-Philibert qui a établi pour la première fois la gabelle, c'est-à-dire une taxe avec monopole d'Etat sur le sel. La part la plus importante de celui-ci provenait des salins d'Aigues-Mortes et remontait le Rhône sur des bateaux de bois pour approvisionner les greniers à sel du duché. La communauté de Saint-Paul était tenue de s'approvisionner au grenier à sel situé dans l'imposante maison Dalmais à Yenne.

A partir de la moitié du 18^{ème} siècle la régie du sel est fondée sur l'établissement de listes nominatives d'habitants, dressées chaque année en novembre par les secrétaires de communautés qui sont le plus souvent des notaires. Ces derniers doivent, avant la fin de novembre, aller de maison en maison établir un recensement très précis nommant les personnes de chaque famille avec distinction des mineurs de moins de cinq ans qui sont exemptés de la taxe sur le sel. Le recensement indique la profession des chefs de famille, les commerçants gros utilisateurs de sel comme les aubergistes, les boulangers, les bouchers et les charcutiers. En décembre le secrétaire fait un double de cette liste qu'il remet au commis de l'entrepôt de Yenne. Ces renseignements sont ensuite communiqués au regrattier qui est un personnage élu, chargé de gérer le « banc du sel » dans chaque paroisse, c'est-à-dire procéder à la distribution du sel.

Nous sommes le 21 décembre 1766 à neuf heures du matin dans la maison du sieur Alexis Goybet à Yenne. Il est marchand dans cette localité où il a

déjà exercé la fonction de conseiller de la communauté. C'est le fils de Joseph Goybet qui a été le premier notaire de Challières de 1723 à 1750 et secrétaire de nombreuses communautés. Alexis Goybet a été élu regrattier de la paroisse de « Saint Paul d'Yenne » le 11 décembre de cette même année 1766. Pour enregistrer l'acte il y a là Louis François Goybet de deuxième notaire de Challières, le propre frère d'Alexis. Les deux frères ont d'ailleurs épousé les deux sœurs Belly, Jeanne et Claudine. Louis François Goybet est secrétaire de la paroisse de Saint Paul.

Alexis s'engage à exercer sa fonction pour l'année 1767 en prélevant pour son salaire la somme de deux deniers par livre de sel distribuée aux « gabellants ». Pour cela il tiendra un registre où seront notés le nom des particuliers venus chercher le sel et la quantité délivrée. Le sel lui est remis chaque trimestre par le commis du dépôt de Yenne à un prix qui contient le droit de gabelle et il fait sa distribution aux chefs de famille également chaque trimestre. Comme tous les regrattiers Alexis Goybet est responsable sur ses biens propres de l'argent non perçu. Pour se protéger il a désigné Joseph Vignollet, fils de Claude pour lui servir de caution. Joseph Vignollet est présent à la signature de l'acte, tout comme Hugues Bodevin, syndic de Saint Paul et Jacques Latoud et Anthelme Dupraz témoins et habitant tous deux Saint Paul.

Il apparait clairement qu'on ne se bouscule pas pour endosser la charge de regrattier. Il faut tout d'abord savoir lire et écrire afin de tenir le registre et noter les quantités de sel débitées. Ici les témoins, le syndic, la personne caution ne peuvent pas signer. Les personnes doivent être solvables car elles sont responsables sur leurs biens propres. Elles doivent être aussi dignes de confiance car il faut éviter les connivences avec certains gabellants. Par ailleurs la charge est adjugée chaque année aux enchères à celui qui promet de se réserver le salaire le plus bas.

N'est pas regrattier qui veut !

René CLOCHER

Vie économique

Les entreprises à votre service

<p>ADD'OCK studio graphique Corinne FRANCOIS La tour Chemin de Lutrin 73170 St Paul Tél : 04 79 36 86 47</p>
<p>AIX-PRESSING ADAM Martine Enlèvement et livraison à domicile Aix les Bains Tél : 04 79 61 63 91</p>
<p>A L'EAU RUDY PLOMBERIE JACOB Rudy Fontaine des Michauds Tél : 04 79 36 54 19 Port. : 06 16 26 05 23</p>
<p>Atelier Multi Services PIN Yves La Guillère Tél : 04 79 36 73 12 Port : 06 62 37 18 60</p>
<p>A.V.P.S. Electricité BOTTIN Pascal Les Vaissselets Tel : 04 79 36 26 95</p>
<p>BAR RESTAURANT DES AIGLES Le Relais du Chat Tél : 04 79 85 54 66</p>
<p>Ets BARDON Electricité générale 451, route d'Aix les Bains 73420 Voglans Tél : 04 79 52 22 36</p>
<p>BOIS Pascal Entretien espaces verts Petits travaux divers Port. : 06 62 63 57 03</p>
<p>BOUSSAROQUE Yves Terrassement VRD Les Borrels Tél : 04 79 36 83 57 Port : 06 20 28 78 29</p>

<p>CAMPING DU BOL D'AIR Joseph GAMES Lutrin Tél : 04 79 36 81 59</p>
<p>GARAGE CAILLARD Vente voitures Réparations Pré contrôle de freinage La Palette Tél : 04 79 36 88 05</p>
<p>Didier CHAPEL Moniteur guide de pêche Séjours/stages Adultes adolescents Tél 06 25 06 47 71</p>
<p>CARROSSERIE CHARLES DULLIN CALZAMIGLIA Lucien Z.I. Praz Ferra – Yenne Tél : 04 79 36 77 40</p>
<p>C.E.M. LOC Clocher Equipement Matériel Location Achat et vente matériel BTP Challières Tél : 04 79 69 99 54</p>
<p>CHASSARD BOIS Vente de bois de chauffage Challières Tel : 04 79 25 22 74 Port : 06 86 78 83 50</p>
<p>COEURET Christophe Transports routiers Les Vignes</p>
<p>CROC SOUCHE MENDIANT Thierry Terrassements, Essouchage, Espaces verts, La Tour. Chemin de Lutrin Tel : 04.79.36.86.47</p>
<p>CUENOD STDM PADEY François Maintenance Chaufferies Le Mollard Tél : 04 79 36 92 18</p>
<p>SARL DURAND Exploitation forestière, élagage, bois en grumes, de chauffage Les Moirouds Tél : 04 79 36 81 20</p>
<p>SARL GUSMERINI Ebénisterie, mobilier, cuisines, comptoirs, bars... Bissy Tél : 04 79 62 09 13 Fax : 04 79 62 02 91</p>
<p>JEFFALI Cyril Menuisier Poseur Leysin Port. : 06 16 60 33 21</p>

SARL LA PALETTE Déneigement
Tél : 06 81 69 11 95

L.G. PRO-POSE
GARDEISEN Luc
Installation cuisines et bains
Entretien monuments funéraires
Port. : 06 66 70 54 73
Fax : 04 79 44 93 82

MACHET Jean-Paul
Consultant Gestion de l'entreprise
Challières
Tél : 04 79 36 90 18

MARINO Ludovic
Plombier Chauffagiste
Le Closet
Tél : 04 79 25 37 66
Port. : 06 75 96 33 74

PASSET Gérard
Distillation-Réparation-
Vente de matériel agricole
Tél : 04 79 36 76 47

PETIT Virginie
Graphiste Illustratrice
Création logos, affiches, cartes de visite...
Les Borrels
Port : 06 60 90 48 03

ROUQUILLE Paul
Maçonnerie générale
Travaux publics
Les Michauds
Tél : 04 79 36 73 50

SAVOIE BISCUITS - Patrick MURAZ
Biscuits artisanaux au vin blanc de savoie
Les Ménards
Tél : 06 81 05 67 88

SAVOIE PECHE MOUCHE
Didier CHAPEL, Moniteur guide de pêche
professionnel, séjours et stages adultes et ados
Le Mollard
Tél : 06 25 06 47 71

S.M.S. DELLIER Yves
Maintenance industrielle & aéronautique,
Entretien ULM
La Nouvellière
Port. : 06 64 83 00 59

TAXIS DU CHAT Ets CROZY
Landrecin – YENNE
Port : 06 82 56 93 03

TAXI LES LACS
HOOGHE BERTHOD Delphine & Steve
Les Vincents

Tel : 04 79 71 45 73
Port : 06 12 48 14 38

*N'hésitez pas à nous
signaler les
modifications ou
ajouts à apporter à
cette présente liste qui
n'est pas exhaustive.*



Les agriculteurs de Saint Paul sur Yenne

Gilles DOGNIN
Les Michauds

GAEC DE LONGERAIE
Challières

GAEC DE LA PALETTE
La Palette

Philippe PADEY
Le Mollard

Henri VINCENT
Santagneux

Téléphones d'urgence

Les urgences

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

SOS Médecins 73 :
04 79 69 46 46

Centre anti-poison de Lyon :
04 72 11 69 11

Appel d'urgence européen : 112

Secours pour les sans-abris : 115

Enfance maltraitée : 119

Dentiste : urgences 15

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Cancer info service : 0 810 810 821

Electricité, dépannage 24h/24 :
0 810 333 073

France Télécom (dérangements) : 1013

Oppositions pour toutes cartes bancaires :
0 892 705 705

Oppositions pour les chèquiers :
0 892 683 208

Les médecins

Dr Frédéric LARCHIER
Dr Valérie ROUXEL
Dr Marie BOYADJIAN
32 rue des Prêtres, **YENNE**
Tél : 04 79 36 85 27

Docteur Eric GUILLAUME
Les Champagnes, **YENNE**
Tél : 04 79 36 70 42

Docteur Marie LE DU
55 Chemin du Port, **YENNE**
Tél : 04 79 36 83 31

Docteur Gilles MORLET
66 Avenue du Rhône, **YENNE**
Tél : 04 79 36 71 73

Docteur Hervé AYMOZ
Maison du Bief, **NOVALAISE**
Tél : 04 79 28 79 85

Docteur Samuel KLOPFENSTEIN
Maison du Bief, **NOVALAISE**
Tél : 04 79 28 72 80

Les cabinets d'infirmières

Delphine GERMAIN et Arlette VILLON
210, rue Ronde – **YENNE**
06 85 48 86 99 ou 04 79 36 80 57

Cabinet d'infirmières
76 rue capitaine Simon Yenne
Tél : 04 79 44 48 22

Les dentistes

M. Jean-Christophe POINTUD
Les Fontanettes, **YENNE**
Tél : 04 79 36 54 94

Mme Christine ROUSSEAU
89 Chemin de Ronde, **YENNE**
Tél : 04 79 36 41 46